VIGNOC

20260084

ARRETE PORTANT SUR LA CIRCULATION
n° 37 de la Rue de la Poste

Affaire suivie par Mr AUBREE Franck

Le Maire de la commune de VIGNOC,

- Vu la demande formulée par la société STGS pour le remplacement d'un tampon eaux usées rue de la Poste;

- Vu les articles L.131-2, L 131-3, L 131-4 et L 184-13 du Code des Communes ;

- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

- Considérant qu'il est nécessaire de
  - ♦ Garantir le bon déroulement des travaux,
  - ♦ Garantir le respect des conditions de sécurité,

ARRETE

Article 1er : La rue de la Poste se fera par alternat et le stationnement sera interdit.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - quatrième partie - signalisation de prescriptions - sera mise en place par l'entreprise.

Article 3 : Les dispositions définies par l'article 1er prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 1 ci-dessus, soit le **23 novembre 2026**.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6 : Le Maire de VIGNOC et par délégation l'Adjoint délégué seront chargés de l'exécution du présent arrêté.



Fait à VIGNOC,
le 16 novembre 2026

L'adjoint,
Mr AUBREE Franck.

MAIRIE DE VIGNOC (Ille-et-Vilaine)

VALORISER ille PARTAGER

Val d'Ille Aubigné

www.vignoc.fr • marie@vignoc.fr

MAIRIE • 12, rue des Écoles • 35630 VIGNOC • Tél. 02 99 69 82 46